



Enfin le beau temps, les baignades, les vacances qui se dessinent! On se prépare à profiter pleinement de notre bel environnement.



La visite s'amène, avec leurs embarcations!

Le myriophylle à épis l'une des



plantes aquatiques exotiques envahissantes les plus répandues (dans près de 200 lacs au Québec). Son mode de reproduction efficace et sa grande facilité d'adaptation à différentes conditions font d'elle un ennemi redoutable pour les riverains et les usagers des plans d'eau. Diminution de la diversité des plantes aquatiques, modification des populations de poissons, perte d'usages (baignade, canot-kayak-pédalo, pêche, navigation, etc.), obstacle à la vente des propriétés : ses impacts environnementaux, sociaux et économiques sont non négligeables.» Source: www.rappel.ca

Donc: On procède à un lavage minutieux des embarcations et de l'équipement utilisé, avant la mise à l'eau et ce, loin de la rive. On fait le nettoyage par jet d'eau ou vapeur et on utilise une brosse.

- Protégeons les bandes riveraine

*Il est possible de télécharger gratuitement le **Guide complet rives et natures de RAPPEL** sur www.rappel.ca. On y*

présente notamment les espèces de végétaux à utiliser et leurs zones de plantation sur la rive.

Voici quelques exemples:

Saule arbustif - Spirée à larges feuilles

-Églantier - Parthénocisse à cinq folioles

Conservez les plantes riveraines

indigènes puisque celles-ci réduisent

l'érosion du sol et absorbent une partie

des nutriments contenus dans les eaux de ruissellement.



Iris versicolor



*Myrique
Beaumier*



Mais qu'est-ce qui se cache dans ce beau lac Paul?

Selon le classement du RSVL (Réseau de Surveillance Volontaire des Lacs), de 2021 à 2022 le lac Paul est passé de Zone de transition mésotrophe à Zone de transition méso-eutrophe. Cela signifie que le lac est dans un état intermédiaire avancé mais pas encore tout à fait eutrophe. Des mesures pour limiter l'apport d'éléments qui nourrissent les bactéries et végétaux, tels le phosphore, sont recommandées.

Il est temps d'agir!

Travaillons ensemble à mettre en place ou à poursuivre de bonnes pratiques pour préserver la qualité de l'environnement.

- Agissons sur le phosphore

Le phosphore joue un rôle important pour le développement des plantes aquatiques et des algues, incluant les algues bleues toxiques pour l'être humain. Le taux de phosphore a plus que doublé en 3 ans au lac Paul.

- Assurez-vous que votre installation septique ou système de traitement des eaux usées fonctionne adéquatement.
- Utilisez des produits domestiques sans phosphate, de plus en plus répandus sur le marché. Plusieurs détergents contiennent **jusqu'à 17 fois plus de phosphate que la norme québécoise (.5%)**.
- Éliminez l'utilisation de fertilisants pour votre pelouse et favorisez l'ensemencement de trèfle et de graminées (Elles produisent de l'azote naturellement et qui restera dans le sol).
- Minimisez l'utilisation de compost pour votre jardin et vos plates-bandes en prenant bien soin de l'enfouir dans le sol afin de limiter le ruissellement des nutriments en surface. N'en utilisez pas à moins de 15 mètres (50 pieds) du lac ou d'un tributaire, même intermittent. Source: CRE Laurentides

Le-saviez-vous?

Sécurité incendie: assurances et autres

La borne sèche incendie, située côté est du lac, sera retirée. Puisque toutes les compagnies d'assurances n'ont pas les mêmes règles, le service sécurité incendie de la municipalité de Mille-Isles conseille d'en informer vos assurances, tout en mentionnant qu'une caserne se trouve à moins de 8 km (caserne de pompiers ouest, 995 rue de l'Église St-Jérôme).



Image par Наталья Коллегова de Pixabay

Gestion des castors

C'est le temps de mettre en place des mesures préventives pour protéger vos arbres:

Évitez de planter des essences affectionnées par le castor (peuplier faux-tremble, bouleau à papier, érable et arbre fruitier).



Si vous en avez déjà, protégez-les en les entourant d'un grillage en fil d'acier galvanisé soudé ou plusieurs couches de grillage à basse-cour d'un mètre de haut.

Seul le propriétaire d'un terrain où résident des castors peut obtenir un permis ou donner son autorisation pour procéder au piégeage, qui est permis seulement du 18 octobre au 22 mars.

Pas le temps de tout lire?

Prenez une photo ou écrivez-nous à associationresidentslacpaul@gmail.com et nous vous ferons parvenir une copie par courriel

Le bon voisinage sans fumée

Les feux de joie extérieurs peuvent déranger vos voisins. Évitez de brûler du bois humide, du sapin ou des feuilles. La fumée épaisse qui s'en dégage risque d'entrer dans l'échangeur d'air de votre voisin! Ouf! De plus, il est préférable d'utiliser un foyer muni d'un pare-étincelles.

Enfin, avant de faire un feu à ciel ouvert consulter le site de [sopfeu \(sopfeu.qc.ca\)](http://sopfeu.qc.ca) pour connaître l'état de la situation quant au danger d'incendie. Attendez sept jours avant de disposer des cendres de votre foyer.

FEUX D'ARTIFICES INTERDITS

Il est interdit, en vertu de la réglementation municipale, d'utiliser des pièces pyrotechniques et de déployer un feu d'artifice sur le territoire de Mille-Isles à moins d'avoir obtenu une autorisation du Service sécurité incendie. Le temps sec qui touche la région des Laurentides est particulièrement propice aux incendies causés par un feu d'artifice. Les contrevenants s'exposent à une amende.

Règlement de zonage

« À l'intérieur d'un secteur riverain, il est prohibé d'utiliser un revêtement imperméable pour les allées d'accès et les cases de stationnement »; l'article 5.3.7 du règlement de zonage RU.02.2011.15.

Les eaux de ruissellement entraînent beaucoup de nutriments dans le lac.

**PROCHAINEMENT DANS LE ENTRE
LES BRANCHES:
Code de vie communautaire revisité
Installation septique**